



Faire appel après une décision de garde alternée

Par **ARIDOM**, le **18/02/2009** à **09:25**

Bonjour;

Depuis le mois de décembre 2008, j'attendais la décision du juge et elle vient de tomber.

J'ai un fils de 14 ans, jusqu'à présent et depuis 2 ans, le père avait un grand droit de visite (du mardi soir au jeudi soir puis du vendredi soir au lundi matin, une semaine sur 2).

Le père de mon fils a fait une requête en août 2008 pour remettre tout en cause : il demande la garde alternée "totale" et bien sûr ne plus payer la moindre pension.

Il a même eu le culot de dire que c'était mon fils qui le souhaitait alors que c'est faux. Mon ex a prétexté qu'il pensait que c'était à 13 ans qu'un enfant pouvait donner son avis. Ce qui a été fait, mon fils a vu le juge. J'ai choisi cette fois-ci de me faire aider par un avocat et, après avoir reçu le premier courrier de l'avocate de mon ex j'ai trouvé des énormités au niveau des frais (tout était faux).

Mon avocat a demandé des justificatifs de certains frais et la réponse est arrivé l'avant veille du RV chez le juge.

Mon avocat n'a pas souhaité me voir pour que l'on discute sérieusement et m'a dit qu'on en parlerai 1/2 heure avant l'audition. Cela n'a pas été possible et donc tous les mensonges n'ont pas été abordés le jour de l'audience. J'étais tellement en colère que je voulais écrire au juge le lendemain pour lui dire ces oublis importants, mon avocat m'a dit que cela ne servirait à rien.

Mon avocat, très sûr de lui, m'a affirmé que le juge prendrait en compte le dernier jugement et

il pensait qu'en cas de garde alternée j'aurais pu avoir 150 €.

La décision du juge est la suivante : garde alternée provisoire du vendredi au vendredi et une pension de 50 €, expertise psychologique et RV fin juin.

J'aimerais savoir comment se passe une expertise psychologique ?

Pourquoi le juge demande cela alors qu'il a vu mon fils ? Je voulais faire appel de cette décision mais mon avocat m'a dit que c'était mieux de faire appel après la nouvelle décision de fin juin.

Je bouillonne actuellement car mon ex jubile d'avoir "gagné". Nous ne nous entendons pas du tout, comment allons nous faire pour partager les frais de notre fils (j'ai payé des frais pour toute l'année scolaire et il reste 4 mois).

Pouvez-vous m'aider s'il vous plait car je n'ai plus confiance et je souhaiterais de nouveau écrire au juge.

Merci d'avance.

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **10:15**

Bonjour,

Il est inutile de faire appel d'une décision demandant une expertise psychologique et votre Avocat a raison, il vaut mieux attendre la décision.

Le Juge a demandé cette expertise car il n'a pas pu se déterminer et il va attendre le rapport du psy pour être plus éclairé. Il statuera sur les conclusions du Médecin Expert.

L'Expert va s'entretenir avec votre enfant principalement et peut être aussi sa famille (bien que ce ne soit pas une enquête sociale). Il faut voir, sur le jugement, quelle est la mission exacte de l'Expert. Ca doit être noté normalement.

Jusqu'au dépôt du rapport de l'Expert, c'est le jugement qui s'applique.

Quant aux frais engagés pour l'enfant vous ne pouvez que voir avec le père.

Cordialement

Par **ARIDOM**, le **26/02/2009** à **11:49**

Bonjour

Merci Paula avec beaucoup de retard

J'attendais d'avoir plus de précision et mon avocat n'était pas pressé pour me faire parvenir " l'extrait des minutes"

Le juge note que mon fils trouve lourd le système de résidence et de droit de visite et d'hébergement. Une résidence alternée permettrait pour l'enfant d'avoir un suivi chez le même

parent au moins une semaine entière"

Je trouve dommage que le jour de l'audience personne n'a mis en cause le jeudi où mon fils revient chez moi , et que c'est peut-être ce va et vient qui "perturbe" mon fils .On aurait pu modifier ce soir à la place du mardi soir

Je n'ai apparemment pas le choix en juin 2009 soit la mesure de garde alternée sera poursuivi soit le juge statuera à quel domicile ira mon fils

Le juge demande une expertise psychologique de l'enfant

Ce qui me fait très peur et après avoir demandé à la psy comment le RV se passe, c'est que c'est un entretien approfondi avec chacun des parents et donc les 3 ensemble .

Je suis prête à craquer et à dire que pour le bien être de mon fils et comme je sais que le père n'acceptera pas qu'il reste chez moi je dirais que je préfère laisser tout tomber et que mon fils reste tout le temps chez son père

Que pensez- vous de cela, es-ce que je ne vais pas me faire mal voir?

Le père va bien sûr m'enfoncer en disant que je ne fais rien pour qu'on s'entende pour refuser la garde alternée

Merci de me répondre et me donner des conseils pour le RV chez la psy

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **11:53**

Bonjour,

Je ne pense pas, pour l'enfant et pour vous aussi, qu'il faille refuser la garde alternée et la confier uniquement au père.

Etant donné que l'enfant a 14 ans, il peut s'exprimer clairement et donner son avis. Si la garde alternée lui convient, ce serait bien de l'accepter.

Cordialement

Par **platon2244**, le **12/05/2009** à **18:18**

bonjour,

votre fils a 14 ans et il sait parfaitement ce qu'il désire.La garde alternée a été prononcée et c'est parfait !On sent bien une colère vis à vis de votre ex mari, vous n'avez toujours pas fait le deuil apparemment de cette relation.Vous aurez plus de temps pour vous à présent, profitez en bien!

on vous sent un peu intéressée par l'argent comme si votre marie était redevable ..mettez votre orgueil de coté et pensez exclusivement au bonheur de votre fils.En tout cas bravo à votre mari ! je vais faire exactement pareil que lui !

tout va bien se passer et en plus vous aurez 50 euros par mois , le juge était sympa !

Nicolas

Par **Marion2**, le **12/05/2009** à **18:42**

Inutile de faire un doublon Nicolas, je supprime.

Par **ARIDOM**, le **12/05/2009** à **22:06**

bonsoir

Je réponds à Nicolas

Désolée de vous décevoir mais je pense que la garde alternée provisoire sera annulée bientôt
Nous avons vu la psy et suite à la demande de mon fils , elle va conseiller un large droit de
visite pour le père, peut-être tous les mercredis et un WE sur deux

Nous attendons son bilan écrit et RV fin juin au tribunal

Je tiens à signaler que c'est moi qui suis partie et sans aucun regret, par contre je connais
mon ex et sa mentalité de profiteur (il a présenté des documents falsifiés au juge et si mon
avocat ne souhaite pas en parler ,c'est moi qui vais le faire)

Si votre situation ressemble à la mienne,ne vous réjouissez donc pas trop vite. A +

Par **Marion2**, le **12/05/2009** à **22:15**

Bon courage à vous ARIDOM

Par **ARIDOM**, le **12/05/2009** à **22:31**

bonsoir et merci Laure, cela me fait du bien

Après 4 ans de stress, j'espère que c'est le dernier RV .

Je viendrais dire le résultat définitif, cela pourra rendre service à d'autres personnes.

Par **Marion2**, le **12/05/2009** à **22:37**

Et surtout ARIDOM, ne tenez pas compte de certains propos, que personnellement, je trouve
complètement déplacés.

Bon courage, mais à priori, vous n'en manquez pas.

Par **anne40**, le **15/06/2009** à **15:45**

bonjour aridom.j'ai vecu ce que vous etes en train de vivre et mon fils qui a aujourd'hui 16 ans
et demi est oblige de continué la GARDE ALTERNE,car je juge a refusé de l'écouter.il a été

entendu par la juge des enfants qui avait suspendu cette GA car mon fils ne la supportait pas et la le jaf l'a remise en place et en plus m'a condamné a verser des dommage et intérêt au père car j'ai voulu que mon fils soit ecouté.la justice n'aide pas les enfants au contraire.j'espère que ca ira pour vous ,moi je suis lésivée tant moralement que financièrement.le père ne paye pas de pension et j'ai payé tous les frais scolaire de mon fils(ecole a 1500euros l'année)malgres tout c'est a moi que lèon fait payer des dommages et interets!
bon courage j'espère que ca va aller.

Par **Coco**, le **16/03/2010** à **08:31**

Bonjour,

votre ex désire voir son fils très souvent depuis le début, vous ne pouvez pas lui reprocher cela, il a le droit comme vous de voir son fils, et vous renchérissez en criant "comme ca il ne paiera plus la pension"...donc en écrivant cela on peut voir que la situation de votre vient après le fait que vous voulez l'argent.

Votre ex mari même s'il veut avoir son fils la moitié du temps et en plus ne pas vouloir vous donner une pension, c'est complètement légitime, pourquoi devrait il vous rémunérer lorsqu il est possible non seulement de voir son fils mais de récupérer son indépendance financière ! c'est quand même un monde de "LOUER" ses propres enfants.

Je trouve la décision du juge, moderne et tout à fait adapté.

Faite votre vie madame, régler vos problème vous même, votre ex mari ne vient pas pleurer chez vous pour vous demander de l argent, aillez un peu de fierté et gérez votre vie avec votre propre travail et non celui des autres.

En plus une expertise sera faite pour évaluer l état de votre fils après cette période de démarrage ! c est absolument parfait. Pensez à votre fils et à sa liberté avant de penser à votre porte monnaie, puisque c est cela qui vous met hors de vous.

Par **lili0907**, le **21/01/2013** à **14:17**

Un enfant qui a vécu une garde alterné ?

Comment ma fille va le vivre ?

SI EL NE VEU PAS je suis dans l obligation de la laisser qq mm?

Je ne pourrai pas être là derrière elle comme je l'aurai souhaiter?

A 5ans moi j étai dans les jupon de ma maman et vous?

C dure a accepter pour moi comme pour eLE !

el a tjr etai ma moitier

une maman a mi_temps alors que depuis sa naissance nous sommes 2...

pendant une période papa c réveiller et il aurai le droit a bcp trop a mon gout maintenant et il faud accepter c légal.....